



Micro crédit et micro finance : principes, impact et perspectives

La microfinance a aidé beaucoup de pauvres du monde à améliorer leurs revenus en les autonomisant et en leur procurant des emplois indépendants. En ayant accès à des prêts peu élevés et autres services financiers, tels que l'épargne et la micro-assurance, les clients des organismes de microfinance, ont formé des micro-entreprises génératrices de revenus

Les microcrédits favorisent le **développement local** : ils encouragent les commerçants, les artisans et les entrepreneurs à faire évoluer leurs **microprojets** locaux et on sait que ces petits projets ont un effet d'entraînement sur l'économie locale d'abord puis sur l'économie de tout le pays. C'est pour ce motif que l'Assemblée Générale des nations unies avait décrété 2005 « année du micro crédit » et qu'en 2006 le prix NOBEL de la paix était décerné à Mohamed Yunus, et la Grameen Bank pour la mise en œuvre depuis 1974 du micro crédit au Bangladesh.

Il est apparu que le micro crédit pouvait être un instrument capable d'assurer la sortie de la pauvreté des habitants des pays en voie de développement.

1) Le concept de micro crédit ?

C'est un procédé financier qui permet à quelqu'un, qui possède un dynamisme et des capacités latentes, de s'intégrer dans une économie, alors qu'il ne dispose d'aucun avoir ni d'aucun crédit possible, compte tenu de son état de dénuement.

Nulle banque "normale" ne misera un "kopeck" sur une personne insolvable, directement et indirectement

IL s'agit de miser sur les capacités de la femme ou de l'homme, en accordant un petit prêt sans garantie, à un "exclu du système bancaire," pour démarrer une entreprise élémentaire artisanale ou commerciale et rembourser sur les bénéfiques produits
Le prêt permet un démarrage autrement impossible ; son remboursement permet de prêter à nouveau et ainsi alimenter une chaîne sans fin de bénéficiaires .La condition est de compenser les pertes en remboursement. L'expérience nous a montré qu'elles sont faibles.

Exemple-type: une femme seule ayant enfants à charge vit de mendicité ou de prostitution : un micro crédit lui permet d'acheter des planches pour fabriquer un poulailler

et d'acheter les premières poules. La vente des œufs sur le marché lui permet de vivre et de rembourser.

2) Qu'entend-on précisément par "MICRO-CREDIT"?

il n'existe pas un type unique de micro crédit mais des quantités de forme qui vont se différencier par l'obligation ou non d'une épargne préalable.

Il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour définir ce qu'est le micro crédit.

Les uns, influencés par les dirigeants du Sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100 \$ US n'est plus du micro crédit. Les premières expériences de crédit de la Grameen Bank et des organisations prêtant aux femmes pour le petit commerce ou des microprojets se rangent dans cette catégorie.

Les autres, et ce sont les plus nombreux, prêtent des sommes, en monnaie locale, allant de 100 à 5.000 voire 10.000 \$US et plus et considèrent leurs prêts comme du micro crédit.

Les destinataires du micro crédit sont généralement des femmes qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petit commerce (ventes de vivres, de cigarettes, de boissons, etc.), l'achat d'une vache ou le paiement de l'écolage des enfants.

Le micro crédit est donc étroitement lié à l'activité des travailleurs du secteur informel. Il est local et proche des gens. Quelquefois seulement, il est lié à l'épargne, en particulier en Afrique.

Pourtant on pourra distinguer les grandes catégories suivantes :

- **l'obligation ou non de présenter une ou des garanties,**
- **le montant variable de 30 € les plus petits à 100 €**
- **la formation économique dispensée avant l'octroi du prêt**
- **les modalités de remboursement périodique ou in fine ;**
- **le taux du prêt**
- **la durée du prêt**
- **l'objet du prêt équipement professionnel ou objet de consommation**
- **l'organisation des emprunteurs en groupes solidaires**

D'autres formules sont apparues sur Internet, comme par exemple le site américain KIVA (<http://www.kiva.org/>) qui permet de financer en ligne un projet sélectionné par l'organisation puis ensuite de suivre la progression et le remboursement du prêt.

3) Qu'entend-on précisément par "MICRO-FINANCE"?

Est définie comme activité de micro finance, l'offre à titre habituel de services financiers de proximité à des personnes physiques ou morales n'ayant généralement pas accès au système bancaire traditionnel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessaires pour promouvoir ou soutenir des activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer son niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable..

3.1 L'épargne, enjeu majeur pour le développement

Pour les exclus du service bancaire, conserver de l'argent chez soi est difficile. Il y a bien sur le risque de vol mais aussi de dépenses du simple fait de la détention de l'argent.

La gestion de l'épargne s'entend dans 3 sens :

1 Jour après jour les petites sommes épargnées peuvent être épargnées pour un jour pouvoir acquérir un équipement professionnel.

2 L'épargne accumulée peut aussi servir de réserve pour faire face à des pics prévus ou imprévus dans les dépenses du ménage : naissance, frais de scolarité, réparations du logement, célébrations d'événements liés au cycle de vie, ou bien maladie, veuvage (par mort, divorce, ou abandon).

3 L'épargne permet de mettre à l'abri des recettes importantes comme la vente d'un zébu ou d'un équipement et de ne retirer chaque jour, chaque semaine que la fraction souhaitée pour les achats quotidiens de nourriture.

En tant que ressource stockée, l'épargne se révèle utile pour un large éventail d'utilisations.

Pour l'organisme de micro crédit, l'intérêt de gérer l'épargne est également énorme puisque cela permet de disposer d'une ressource qui pourra être prêté dans le cadre du micro crédit.

Comme la plupart des institutions de micro finance (IMF) ne sont pas autorisées à attirer l'épargne pour des raisons réglementaires, elles demandent aux emprunteurs de déposer leur argent à la banque, dans la majorité des cas au nom d'un groupe de solidarité, ou elles laissent le groupe conserver l'épargne.

Ne sont pas considérées comme « épargne » :

- les sommes d'argent nécessaires à l'obtention de crédits appelées « dépôts obligatoires » ;
- les sommes reçues en garantie du remboursement des crédits alloués appelés « dépôts de garantie », ces fonds ne sont déposés par la clientèle auprès de l'institution de microfinance qu'après la décision d'octroi de crédit ;
- les sommes d'argent mises à la disposition de l'institution de microfinance aux fins d'octroi de crédit.

3.2 Qu'est ce que la micro assurance

La micro assurance permet de protéger des populations à faible revenu contre des risques spécifiques, en échange du versement régulier de primes, dont le montant est proportionnel à la probabilité et au coût du risque concerné

La micro assurance recouvre en réalité des types de services extrêmement variés : assurance décès couvrant le prêt en cours, assurance vie, santé, invalidité, élevage, assurance sur les récoltes, assurance mobilière et immobilière...

4) Avec le micro crédit, les bénéficiaires prennent en charge les réponses à leurs besoins vitaux.

Le micro crédit a cette caractéristique qu'il se rembourse et que le bénéficiaire doit faire l'effort chaque semaine d'apporter la fraction échue à rembourser à l'agence.

Ainsi le bénéficiaire n'est pas assisté ce qui pourrait le rendre dépendant et retarder sa prise de responsabilité. Il est accompagné dans son effort par des prêts qui lui permettront d'exercer une activité génératrice de revenus.

La priorité de ces prêts est donnée aux actions productives qui ouvrent l'accès à des revenus pour le bénéficiaire. C'est donc lui-même qui aura créer la richesse lui permettant de se nourrir, d'éduquer ses enfants, de se soigner, de se loger décemment.

5) Le micro crédit n'est pas simplement un outil financier.

On vient de le voir, le micro crédit n'est pas d'abord un outil financier, mais bien une pratique.

Le micro crédit est un petit prêt? On a vu combien cette notion était relative!
Le taux d'intérêt est limité? C'est une exception liée à notre culture.

La durée de remboursement est courte mais que veut dire «courte» lorsqu'ici, c'est quelques années et là-bas quelques mois ?

Un fonds de roulement n'est pas obligatoire pour le micro entrepreneur ? C'est vivement conseillé.

Pas d'appel aux garanties, mais recours à la solidarité.

Décidément, le micro crédit fait tout à l'envers. Ou plutôt: le micro crédit est une pratique financière et non un cadre de contraintes techniques.

Etre un professionnel du micro crédit, c'est être capable de dépasser les contraintes habituelles et d'inventer de nouvelles balises.

Offrir une chance d'insertion économique à des publics généralement exclus, c'est innover en permanence, chercher des solutions tenables et surtout faire preuve d'une rigueur extrême pour palier à l'absence de cadre trop contraignant.

Mais supprimer les contraintes ne veut pas dire en oublier les raisons.

(source de ce texte Fondation Roi Baudouin guide pratique du micro crédit septembre 2003)

6) Fonctionnement des institutions de microfinance :

6.1 Structure de l'organisation

Pour faire de la micro finance, l'association ou l'institution de micro finance (IMF) a besoin de créer une structure. S'il s'agit d'un grande IMF regroupant plusieurs milliers de salariés, l'organisation ressemblera beaucoup à celle d'une banque avec un siège national et des agences.

Les plus petites structures ne comprennent généralement qu'une seule agence, avec quelques salariés, le tout administré par un Conseil d'Administration.

Dans tous les cas les fonctions que la structure devra obligatoirement assurer sont les suivantes :

- Fonction d'agent de crédit : il s'agit des personnes qui sont en contact permanent avec la clientèle pour préparer le dossier, le faire valider par le comité de crédit, intervenir à tous moments pour les incidents, les renégociations.
- Fonction de formation : le crédit en peut être délivré qu'après la formation économique nécessaire des candidats au crédit.
- Fonction comptable : le comptable est responsable en particulier des relations avec la banque, de la comptabilisation au jour le jour des mises en place des prêts, de la comptabilisation des remboursements, du calcul des provisions pour risques de non-remboursement... C'est également lui qui établira les documents de synthèse périodiques et les principales statistiques.
- Fonction de contrôle ou d'audit : l'IMF agit dans le cadre d'un cahier des charges et de règles définies. L'audit rattaché directement au conseil d'Administration permet de

s'assurer que ces règles sont respectées, qu'il n'y a pas de dysfonctionnement tel que négligence, erreurs ou détournements, que les états obligatoires sont vérifiés et peuvent être publiés à destination des autorités compétentes.

- Fonction d'information : l'IMF doit disposer d'une personne maîtrisant l'outil informatique de suivi des prêts, de la comptabilité... capable de gérer l'ensemble des objets de gestion utilisés par la structure. (Principalement les données concernant les bénéficiaires, les prêts, les contrats)

6.2 Forme juridique choisie

Pour exister, l'IMF doit se doter d'un statut juridique.

Le choix de ce statut juridique est structurant puisqu'il détermine les organes de direction et les possibilités de la structure d'évoluer et de se développer.

- Les micros structures choisiront le statut de l'Association très simple à créer, de fonctionnement également relativement simple. L'Association est créée par un certain nombre de personnes très motivées pour le développement de leur région qui donneront de leur temps pour organiser la structure et la contrôler. Un Conseil d'Administration ainsi parfois qu'un bureau se chargent au quotidien de l'ensemble des tâches matérielles pour le fonctionnement.

Le fonds de crédit est constitué par des dons de donateurs et parfois par des subventions.

La mission de l'Association étant non lucrative par définition, il n'existe pas de risque à priori de dérive vers une quelconque recherche de profit.

Les problèmes essentiels des associations sont de 3 ordres :

- La disponibilité des membres qui sont souvent des personnalités en vue et qui doivent assurer d'autres activités professionnelles par ailleurs.
- La prééminence de l'aspect social du micro crédit qui entraîne trop de compréhension par rapport à un débiteur qui assure qu'il n'a pas d'argent pour rembourser son échéance une semaine mais qu'il remboursera 2 échéances la semaine suivante.
- La difficulté à croître du fait de l'incapacité de lever des capitaux

Il n'existe toutefois pas que de micros structures à choisir le statut d'associations :

Le Crédit Mutuel français a créé en 1979 le Centre International du Crédit Mutuel (CICM) qui est une **association** à laquelle participent ses 18 Groupes régionaux de Crédit Mutuel, la Confédération Nationale et la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, chacune de ces entités étant représentée au sein du Conseil d'administration.

La mission du CICM présent dans plusieurs pays d'Afrique et en Asie (Philippines, Cambodge) vise à favoriser la création et la pérennisation de réseaux mutualistes d'épargne et de crédit pour contribuer à l'indépendance financière des populations dans les pays émergents qui lui en font la demande.

- Le statut de mutuelle ou coopérative

Selon la Loi PARMEC de 1997 mise en place dans la zone UEMOA (union économique et monétaire Ouest Africaine) , les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit » sont des groupements de personnes, dotés de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit.

Dans le cadre de ce statut, tout bénéficiaire est un adhérent détenant au minimum une part sociale. Les adhérents participent à la gestion commune de leurs caisses, se réunissent, élisent un président.

Le grand avantage de fonctionnement de cette structure, c'est la possibilité de collecter l'épargne des adhérents afin de le prêter aux bénéficiaires du micro crédit. En contrepartie seuls les membres de la mutuelle ou coopérative ont la possibilité de bénéficier de prêts.

- Le statut de société.

Une société exerce une activité commerciale dans le but de faire des bénéfices. La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun dans la vue de partager le bénéfice qui pourra en résulter. La société à finalité sociale n'est toutefois pas vouée à l'enrichissement de ses associés : elle ne recherche qu'un bénéfice patrimonial limité ou même aucun bénéfice patrimonial du tout.

Le plus souvent les sociétés de micro crédit se constituent en sociétés anonymes divisées en actions avec à la tête soit un Conseil d'administration qui élit un Président Directeur Général soit un Directoire et un conseil de surveillance.

Généralement les fonds collectés par les IMF constitués en SA sont très importants ce qui leur permet de travailler à grande échelle avec de nombreuses agences, par exemple MICRO CREDIT NATIONAL S.A. (MCN) , est une société anonyme régie par les lois haïtiennes et spécialisée dans l'octroi de crédits aux micro, petites et moyennes entreprises du secteur informel

Les fondateurs des SA peuvent être de grandes institutions financières internationales ou des banques commerciales.

Le statut de SA entraîne généralement le risque d'une dérive menant l'IMF à rechercher la croissance de son résultat et de ses profits en oubliant l'objectif social de la micro finance.

6.3 Performance du management

6.4 Explication du bilan d'une IMF

Exemple de la bilan d'une IMF organisée sous la forme mutualiste

	2005	2006	2007	2008
Nombre de Sociétaires	5 435	7 444	5 566	6 824
Caisses et Points de vente	7	9	9	9
Elus	56	69	77	87
Salariés	37	37	31	32
Encours dépôts	52 903 €	73 209 €	83 200 €	72 906 €
Encours crédits	41 400 €	55 282 €	58 300 €	45 857 €
Production crédits	114 711 €	183 687 €	142 000 €	89 853 €
PNB Produit net Bancaire (intérêts)	23 934 €	37 530 €	35 240 €	27 946 €
Charges opérationnelles	68 946 €	99 745 €	116 495 €	120 789 €
Dont charges de personnel	60 529 €	84 561 €	95 663 €	116 378 €
Dont coût du risque (provisions pour dépréciation du portefeuille de crédits)	6 978 €	8 797 €	6 225 €	7 433 €
RBE Résultat brut d'exploitation (PNB – charges)	-45 012 €	-62 215 €	-81 255 €	-92 843 €
Résultat net	-45 377 €	-68 134 €	-100 932 €	-109 122 €
Coefficient crédits / épargne	78 %	76 %	76 %	62,90 %
Taux CDL contentieux douteux litigieux	17 %	17 %	11 %	16,90 %

6.5 Viabilité d'une IMF

7) Analyse des impacts économiques du micro crédit :

L'état Togolais en situation de faillite ne paiera en 2009 que le dixième de sa dette commerciale. Pourtant, c'est grâce à l'activité économique des femmes (petits commerces, micros entreprises de productions agricoles et artisanales) que l'état togolais ne s'est pas effondré sur le plan économique. Les institutions internationales, les ONG, les partenaires bilatéraux ont encouragé le micro crédit en injectant des milliards de Francs CFA dans la micro finance encourageant le crédit aux femmes pour des activités de proximité.

Dans de nombreux pays, (Chine, Algérie, Maroc, Cameroun...) les plans de relance économique ont mis en œuvre des programmes de financements d'organismes microcrédit. Ces gouvernements tentent de créer un meilleur environnement économique qui passe notamment par le développement d'un secteur informel. Les micros entreprises, vouées à la satisfaction de besoins de proximité, consacrent leurs profits au remboursement de leur dette initiale et à l'extension de leurs activités assurant ainsi un relais de croissance.

1) Dans cette économie informelle de proximité, quelles sont les conditions pour que des habitants démunis de ces quartiers se transforment en micros entrepreneurs ?

En zone urbaine, le micro crédit a pour but d'améliorer le cadre de vie des populations des quartiers pauvres des villes, des bidonvilles, où se cristallisent les poches de pauvreté et d'exclusion.

L'activité de microcrédit encourage les micros projets au niveau local. Cela crée une dynamique souvent plus efficace et ayant un plus grand effet d'entraînement que de gros projets industriels ou d'infrastructures qui bénéficient rarement aux plus pauvres.

De nos rencontres dans les quartiers de Diego Suarez (Madagascar) avec les femmes pauvres concernées et de nos entretiens avec les représentants des institutions qui font partie de leur environnement, (Programme d'Actions aux Initiatives Quartier – PAIQ - par exemple) il se dégage qu'il existe un fort potentiel d'entrepreneuriat féminin. Il se fait de multiples formes de commerce et ce depuis des années. Les femmes ont fait et continuent de faire leur part. Le terrain est favorable à toute initiative de soutien.

Muhammad Yunus intervenant à Tokyo, a estimé que la crise financière était une opportunité de changer le fonctionnement du monde de la finance à l'échelle mondiale en faveur des plus démunis.

Dans le journal *Le Monde*, il a déclaré: «Le système financier doit être entièrement repensé. Il ne fonctionne pas pour le peuple de toute façon ! Pour les riches, oui ! Les grandes entreprises, oui ! Mais pas pour le peuple [...]. Un petit nombre de personnes d'un seul pays avaient créé une situation désastreuse pour le monde entier, [ce qui démontre] la fragilité du système capitaliste actuel.»

2) Le micro crédit créé t-il une dépendance chez l'emprunteur ?

Ce cas arrive quand le remboursement se fait du prêt « in fine » et qu'un nouveau prêt est immédiatement mis en place, de fait pour rembourser le prêt précédent.

Il faut impérativement privilégier le remboursement par mensualités identiques (ou autres périodicités comme la semaine). Le problème se pose souvent en brousse puisque le remboursement ne peut se faire qu'au moment de la vente de la récolte qui coïncide souvent avec le moment du démarrage de l'achat de graines pour la saison suivante.

3) le micro crédit contribue t-il à la création ou à la pérennisation d'activités génératrices de revenus.

L'acquisition d'un bien professionnel (exemple machine à coudre) a un effet permanent pour la bénéficiaire qui pourra utiliser son matériel bien après avoir remboursé son crédit. Et donc fabriquer des vêtements et les vendre. A l'inverse, un crédit utilisé pour une consommation apporte certes un confort mais pas de nouveaux revenus.

4) le micro crédit apporte t-il des évolutions du chiffre d'affaires et du revenu du bénéficiaire

Le micro crédit se vit en plusieurs cycles souvent annuels. L'opérateur devra accompagner très progressivement la montée en charge de l'activité économique au cours de plusieurs cycles de crédit afin de minimiser le risque de l'entrepreneur et son propre risque. Après plusieurs cycles, il faudra accompagner le bénéficiaire pour changer de statut et devenir client d'un véritable établissement bancaire.

5) le micro crédit peut-il être le coup de pouce pour sortir du secteur informel ?

Aux antipodes de la logique d'assistanat, le micro crédit est avant tout un coup de pouce qui permet à des individus de sortir du cercle vicieux de la misère pour vivre dignement de leur travail.

6) Le micro crédit contribue-t-il à la création d'emploi ?

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) fait remarquer l'efficacité du programme ACOPAM dans les pays du Sahel, qui a eu un impact particulièrement significatif sur l'emploi des femmes et a permis à près de 40 000 personnes de créer un emploi indépendant, grâce aux coopératives d'épargne et de crédit et aux banques de céréales

En Europe, 92 % des entreprises sont des micro-entreprises (moins de dix salariés) Ce sont ces tissus de micro-unités de proximité qui sont susceptibles d'assurer les créations d'emplois.

7) Le souci de rentabilité des institutions de micro finance ou de banques commerciales

L'exigence de rentabilité pour le prêteur est dangereuse quand la contrepartie suppose une augmentation significative des taux pratiqués et des méthodes de recouvrement rigoureuses qui peuvent être dramatiques pour les emprunteurs.

Parmi les facteurs qui découragent les banques commerciales de s'intéresser au secteur de la microfinance, on trouve la faible rentabilité des projets. En effet les coûts de gestion (frais d'étude du dossier, frais de formation des emprunteurs, frais de recouvrement hebdomadaire des sommes échues) sont beaucoup plus élevés que pour des prêts classiques. Les banques commerciales citent également le manque de réseau bancaire et de personnel qualifié des IMF, ainsi que l'encadrement des taux d'intérêts sur les marchés financiers

8) le micro crédit actuellement dans le monde

La meilleure façon de lutter contre la pauvreté est la croissance économique : sur la terre 600 millions de personnes adultes, vivent avec moins de 1 euro par jour, et ne peuvent en aucun cas trouver aucune embauche dans des pays sans emploi.

Il faut donc créer un emploi pour ces personnes. Et créer son propre emploi nécessite toujours un investissement matériel même réduit.

Hors cette population n'a pas accès aux services bancaires ; Les démunis bénéficiaires des prêts de micro crédit n'ont bien sur ni accès à un compte bancaire, ni moyens de paiement ni aucune des facilités liées à l'épargne ou à l'assurance qui nous paraissent dans les pays développés si évidents. Ils sont laissés entre les mains des usuriers dans un total état de dépendance.

L'idée qui s'impose c'est bien de créer des institutions financières pour les plus pauvres C'est la qu'apparaît le recours au micro crédit comme une arme contre la pauvreté absolue.

Ces institutions ne peuvent être que des structures très souples gérées au plus près du terrain, dans les villages ou, les bidonvilles.

Au sens du Sommet mondial de Washington on estime que fin 2008, 16 millions de personnes (dont 95 % de femmes) dans le monde bénéficient de micro crédit distribué par 7000 institutions de micro fiance. Ces millions de bénéficiaires peuvent reprendre l'espoir, retrouver un horizon, libérer leur esprit d'initiative et exercer leur responsabilité. Ces éléments constituent des gages d'un authentique développement et en ce sens le micro crédit est un outil majeur de développement.

Ainsi la répétition inlassable de petits actes bien ciblés et bien gérés, avec un minimum de frais d'organisation, peuvent parfois peser sur le développement autant que des actions plus grandioses et coûteuses en frais de gestion et perte

Dans les pays pauvres, il s'agit d'un travail concret qui nécessite, de la part des donateurs, organisation et accompagnement de chacun dans la chaîne sur le chemin de l'intégration socio-économique: l'acte financier doit s'associer à un acte perpétuel de soutien nécessitant le recrutement et l'animation de formateurs sur place

9) Le micro crédit dans les pays développés

Le succès du micro crédit est tel que cette "technique du Sud" est aujourd'hui copiée par tous les grands pays industriels. Bien qu'ils ne soient pas confrontés au même phénomène de grande pauvreté, ces Etats voient dans le micro crédit le moyen de pallier les carences de leurs grandes banques commerciales, dont beaucoup rechignent à offrir des services aux exclus sociaux, fussent-ils solvables... Le micro crédit n'est donc plus une activité de "niche", réservée aux Etats les plus pauvres, mais un secteur économique à part entière, et en plein développement.

En France, des associations se sont spécialisées dans le micro crédit ou crédit solidaire (financement du projet de création et accompagnement) et prêtent à des chômeurs ou à des personnes à faible ressources des sommes plafonnées afin de les aider à créer leur entreprise.

On doit citer en particulier l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), créée en 1989 par Maria Nowak pour suppléer le système bancaire traditionnel, qui aide RMistes et chômeurs à se réinsérer, à créer leur propre emploi. Ses crédits dont le taux d'intérêt est de 9.71 % sont compris entre 3000 € et 5000 €, remboursables en deux ans maximum.

Un prêt revient à un coût fixe de 1800 € formation et accompagnement compris.

L'ADIE est une « institution » de 350 salariés aidés de 1500 bénévoles.

L'ADIE intervient à 3 niveaux :

1 le micro crédit en donnant accès aux prêts bancaires à des personnes souvent bénéficiaires du RMI qui veulent se mettre à leur compte.

2 l'accompagnement du projet, les conseils...L'ADIE utilise un jeu qui permet aux bénéficiaires de se familiariser avec la vie économique, les prix de revient...

3 l'environnement en France : on citera le statut de l'auto entrepreneur qui trouve son origine dans les propositions de l'ADIE.

Le prêt de l'ADIE a tous les attributs du crédit bancaire : il ne résulte nullement d'une charité. Le bénéficiaire l'entend bien ainsi et fait face à ses responsabilités dans le remboursement. Le taux de remboursement des prêts est de 94 %.

9) le micro crédit à Madagascar

A Madagascar, la micro finance – dont les bases sont la collecte d'épargne sans frais et le prêt d'un micro crédit, attire chaque année une clientèle plus importante.

Il n'existe pas de statistique fiable, mais à fin 2008 on peut estimer à partir de chiffres provenant de l'Association Professionnel des institutions Financières Mutualistes (APFIM) que le système du micro crédit (tous organismes confondus) aurait atteint un taux de pénétration en 2008 de 7.8 % des ménages malgaches (300000 prêts) parmi la population à faibles revenus. Ce chiffre est à comparer aux 3 % de la population totale de l'île disposant d'un compte bancaire.

Dans les grandes villes comme Antananarivo, 70% de la population ont eu déjà accès au micro-crédit. Et rien que pour la zone d'Ambatolampy, les bénéficiaires des services de micro-finance avoisinent les 80% de la population

A l'inverse, certaines régions rurales de l'Ile - Betsiboka et Melaky - ne disposent pas jusqu'ici de ces services financiers alors que c'est un des outils indispensables pour le développement,

L'Agence Française pour le Développement (AFD), intervient sous forme de subventions à quatre institutions mutualistes et non mutualistes de micro finance : la CECAM, l'ADéFi, Vola Mahasoia, et désormais Mahavotse..

9.1 Les acteurs de la micro finance à Madagascar

A Madagascar, une Loi portant le numéro n° 2005-016 régit les activités et organisation des institutions de micro finance.

Toutefois ne sont pas soumises à la Loi, les entités publiques ou privées qui effectuent, d'une manière ponctuelle, des opérations de gestion de fonds non remboursables par les bénéficiaires finaux pour des raisons humanitaires ou d'actions sociales.

Les IMF sont classées en 3 catégories par la Loi :

Les IMF 1, à caractère mutualiste ou non mutualiste, demandent une licence puis octroient des microcrédits à court et moyen terme dans la limite du plafond fixé par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Elles ne peuvent pas collecter de dépôt du public.

Elles peuvent effectuer des prestations de conseil et de formation à leur clientèle.

Elles opèrent selon une structure de fonctionnement et de contrôle simplifiée avec un dispositif de contrôle.

Les IMF 1 ne sont pas soumises à une exigence de capital minimum.

Les IMF 1 communiquent annuellement à l'autorité de supervision des établissements de crédit leur rapport d'activité

Les IMF non mutualistes de niveau 1 qui ne prévoient pas de se transformer en IMF 2 ou 3 sont constituées en Association prévue par l'Ordonnance n°60-133 du 03 octobre 1960 ou sous la forme d'Organisation Non Gouvernementale « ONG » prévue par la Loi n°96-030 du 14 août 1997.

Les IMF 2, à caractère mutualiste ou non mutualiste, doivent être agréées. Ils octroient des crédits à court et moyen termes dans la limite des plafonds fixés par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Les IMF 3, à caractère mutualiste ou non mutualiste doivent être agréés. Ils octroient des crédits à court, moyen, et long termes dans la limite des plafonds fixés par l'autorité de supervision des établissements de crédit

Il existe actuellement 3 types de structures de micro crédit à Madagascar

9.1.1 Les institutions financières mutualistes (IFM)

L'APFIM regroupe 14 institutions issues des 5 principaux réseaux d'institutions financières mutualistes (les réseaux AECA, CECAM, OTIV, TIAVO et ADEFI, tous ces réseaux étant regroupés au sein de l'APFIM, voir les références en bas du présent document.)

Les institutions de microfinance mutualistes doivent respecter les principes généraux du mutualisme, dont notamment :

- a) la libre adhésion des membres sauf restriction prévue dans les statuts ;
- b) la non limitation du nombre des membres ;
- c) l'égalité des droits et obligations de chaque membre au niveau des IMF de base, chaque membre ayant droit à une voix et à une seule quel que soit le nombre de parts qu'il détient ;
- d) l'interdiction du vote par procuration sauf cas exceptionnels et dans les limites prévues par les statuts ;
- e) la limitation des services financiers aux seuls membres

Ces institutions financières mutualistes offrent des services d'épargne et de crédits à leurs sociétaires. Ils élisent des représentants bénévoles qui prennent part à l'administration et au contrôle des opérations des mutuelles.

Les institutions financières mutualistes sont encore bien fragiles financièrement, et de ce fait, doivent encore être subventionnées. Ainsi, le réseau Otiv de la zone Alaotra-Mangoro, un des réseaux appuyés par l'AGEPMF, a reçu comme subvention 276 millions d'ariary. Quant au réseau Tiavo, s'il a présenté des résultats positifs tels que 200 millions ariary, il n'en demeure pas moins qu'il a bénéficié d'une subvention de l'ordre de 600 millions ariary. (source : les nouvelles du 24/12/2008)

9.1.2 Les institutions de micro finance non mutualistes (IFNM) membres de l'AIM

Ce sont toutes les Institutions Financières de la Micro finance qui ont choisi la forme juridique autre que mutualiste ou statut particulier ou, à travers leurs activités financières classiques, ont un volet Micro finance.

<p>Les membres de l'AIM : (Association des Institutions financières non Mutualistes) Contact : Mme Céline RABEKORIANA, Présidente</p>	<p>APEM (Association pour la promotion de l'Entreprise à Madagascar) Contact : Mme Céline RABEKORIANA, Secrétaire Générale 24, rue Naka Rabemanantsoa Immeuble SANTA courriel : apem@dts.mg Tél : 261 20 22 627 75</p>	<p>• EAM (Entreprendre à Madagascar) Contact : Mr NTSAY Christian, Président Exécutif 15 B Imerinafovoany Antananarivo 105 courriel : eamsie@simicro.mg Tél : 261 20 22 581 31 / 261 33 11 879 75 Fax:261 33 22 581 01M : Entreprendre à Madagascar</p>
<p>Sipem : Société d'Investissement pour la promotion des Entreprises à Madagascar SIPEM (Société pour la Promotion des Entreprises à Madagascar) Contact : Mme Monique ANDRIANASOLO, Directeur Général BP 8618 Antananarivo 101 courriel : sipem@dts.mg Tél : 261 20 22 300 98</p>	<p>Vola Mahasoa : institution de micro finance dans le Sud-Ouest de Madagascar avec pour actionnaires le CIDR (centre international de développement et de recherche), l'Apem... VOLA MAHASOA Contact : M Charlot RAZAKAHARIVELO, Directeur BP 1676 Tuléar 601 courriel : cidrvn@dts.mg Tél : 261 20 94 421 57 Fax :261 20 94 418 22</p>	

9.1.3 Les autres institutions de micro finance

Sont regroupées sous ce vocable, les structures qui projettent d'exercer les activités dévolues aux Institutions de Micro finance. Elles font partie des Organisations Financières de Proximité (OFP). En voici quelques exemples :



<p>HARDI : Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré (Antananarivo)</p> <p>Année d'implantation : 1993 Forme juridique : ONG Mission : Emancipation de la population des bas quartiers, lutte contre la pauvreté (sortir les gens du cercle infernal de la pauvreté)</p>	<p>ODDER/MAHAMPY : Organisme Diocésain de Développement Rural (Tolagnaro)</p> <p>Année d'implantation : 2001 Forme juridique : ONG Mission : Développement humain durable, appui aux activités des agriculteurs, artisanales et AGR, mise en place des micro-crédits et mutuelles d'épargne, appui à l'approche filière, appui aux activités commerciales</p>	<p>TITEM : Tahiry lombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara (Antananarivo, Moyen Ouest)</p> <p>Année d'implantation : 2001 Forme juridique : Association Mission : Lutte pour le bien être et le développement du monde rural</p>
<p>TSINJO AINA (National)</p> <p>Année d'implantation : 2000 Forme juridique : Projet Mission : Programme d'organisation sociale et de désendettement des communautés rurale et urbaine dans plusieurs régions de Madagascar. Il vise le développement intégral de la population (rurale en priorité) par leurs propres moyens en se basant sur l'entraide et la solidarité entre les plus démunis</p>	<p>VATSY : Vakinankaratra Tsy misara-mianakavy (Antsirabe)</p> <p>Année d'implantation : 2001 Forme juridique : Institution financière Mission : Promouvoir l'éducation économique, sociale, mutualiste et la justice sociale. Faciliter l'accès des gens au crédit en se basant sur les principes de la coopération, de la solidarité et de l'entraide mutuelle</p>	



Annexe : LES INSTITUTIONS FINANCIERES MUTUALISTES A MADAGASCAR

TIAVO (Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola) UNION FITIA FIANARANTSOA

Tiavo, institution financière mutualiste agréée par la commission de supervision bancaire et financière malgache (CSBF), a pour objectif d'apporter un service bancaire de base (épargne et crédit) à des populations exclues du système bancaire classique. Dans ce cadre elle prendra en charge :

- L'information et la formation :

* Séances d'information sur le fonctionnement de Tiavo auprès des techniciens et animateurs de Fanilo ainsi que pour chaque groupement.

* Formation des membres des comités de caisses Tiavo à l'analyse des dossiers de crédit.

* Toutes les informations nécessaires concernant le suivi pré et post-octroi des crédits.

- Le service bancaire

Contact : Mme Ursule RAVOLOLONDRA MASY

Président du Conseil d'Administration

BP 217 Fianarantsoa

courriel : tiavo@dts.mg

Tél : 261 20 75 509 13

<p>ADEFI (Action pour le Développement et le Financement des micro-entreprises) Contact : Mr Rarnarason ANDRIAMANGAZATO, Directeur Général lot II D 5 Tsiazotafo BP 8742 - Antananarivo 101 courriel : adefi@simicro.mg Tél : 261 20 22 615 10</p>	<p>AECA / Association Mutualiste d'Epargne et de Crédit (AMEC) AVOTRA Rive Gauche Contact : Mr Sabotsy Gilbert Président du Conseil d'Administration Ampijoroa - Commune Antanimasaka BP 3471 Marovoay 416 15 Mga>15 M/voay>266</p>	<p>AGEPMF (Agence d'Execution du Projet Micro Finance) Antsahavola courriel : Agepmf.se@dts.mg Tél : 261 20 22 360 11</p>
<p>APIFM (Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes) Contact : Mme Monnah Tsiadana courriel : apifm@simicro.mg Tél : 261 20 22 625 95</p>	<p>BOA/BTM (Bank of Africa Madagascar) Contact : Mr Jean Jacques, Directeur délégué au Micro finance rue Gal Rabehevitra Antaninarenina courriel : boa9130@dts.mg Tél : 261 20 22 391 00</p>	<p>Caisse Mère de l'Antenne Alaotra du réseau OTIV / Toamasina Contact : Mr Gilbert NOIARISAONA Président du Conseil d'Administration BP 44 Ambatondrazaka courriel : didwam@dts.mg Tél : 261 20 54 812 55</p>
<p>Caisse Mère de l'Antenne Toamasina du réseau OTIV / Toamasina Contact : Mr Charles RATSIMBAZAFY Président du Conseil d'Administration BP 598 Toamasina 510 courriel : otivtmv@dts.mg Tél : 261 20 53 323 05</p>	<p>Caisse Mère de l'OTIV/ Antananarivo Contact : Mme RAZANATSOA Sahondra Président du Conseil d'Administration BP 7706 Antananarivo 101 courriel : otivtnr@dts.mg Tél : 261 20 22 290 68</p>	<p>CECAM / Union Inter-régionale des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels (UNICECAM) -Antsirabe Contact : Mr Jules RAKOTOMALALA Président du Conseil d'Administration BP 372 ANTSIRABE 112 courriel : icarintercecam@dts.mg Tél : 261 20 44 496 54 / 261 20 44 487 05</p>
<p>CIDR (Centre International de Développement et de Recherche) Contact : M Gaston MANANJARA, Coordinateur national</p>	<p>CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière) Contact : Mr Ramangalahy Théodore (SG) Immeuble FIARO</p>	<p>DID (Développement International Desjardins) Cf. les différents OTIV réparties dans l'île</p>

BP 9783 Antananarivo 101 courriel : cidrcn@dts.mg Tél : 261 20 22 497 61	courriel : b.c.m@simicro.mg Tél : 261 20 22 236 73 261 20 22 627 89 261 20 22 642 26	
HAIFA V: Haingonala Fampisamborana Vola Contact : Mr Michel RAKOTONIAINA, Directeur BP 23 Vatovory Ambositra 306 courriel : haingonala@yahoo.fr Tél : 261 20 47 710 45 Fax : 261 20 47 713 48	ICAR IINTERCECAM Contact : M Pierre Marcel Ramilyaona, (CA) lot 22 A 35 rue Benyowski	IRAM (Institut de Recherche et d'Applications des méthodes de développement) Contact : Mr Robin Gilles, Directeur de Projet BP 217 Fianarantsoa courriel : tiavo@dts.mg Tél : 261 20 75 509 13
PSDR (Projet de Soutien au Développement Rural) Anosimasina courriel : psdr.unep@dts.mg Tél : 261 20 22 688 65 261 20 22 367 52	Réseau OTIV (Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola) SAVA Contact : Mr MALANDY JEAN Président du Conseil d'Administration BP 119 case 032 Sambava courriel : didsava@dts.mg Tél : 261 20 88 932 15	Réseau OTIV DIANA Contact : Mr RENE Président du Conseil d'Administration 11, rue du Château d'eau Antsiranana courriel : otivdiego@dts.mg Tél : 261 20 82 213 03
TITEM (Tahiry Iombonan'ny Tantsaha eto Madagasikara) lot IVM 07 Ambodivona Antananarivo 101 courriel : titem@dts.mg Tél : 261 20 22 658 67	VATSY (Vakinankaratra Tsimisaramianakavy) Contact : Mr RANAIVOSON Bonaventure, Directeur BP 100 Antsirabe 110 courriel : csfksolo@wanadoo.mg Tél : 26120 44 788 17	

– Pour contribuer à enrichir la documentation mise en ligne par Diego développement, vous pouvez :

- ✚ Apporter vos informations et compétences bénévolement au service de Diego Développement et de son site
- ✚ Réaliser des activités en concertation directe avec Diego Développement afin de mieux faire connaître la micro finance, par la rédaction ou la publication d'un article de presse par exemple, le montage d'une exposition, la préparation d'un reportage ou d'un documentaire...
- ✚ Contacter Diego Développement pour organiser une réunion ou une conférence sur des thèmes touchant au développement économique, à la micro finance ou à la scolarisation des enfants.

Informer sur les activités de Diego Développement dans les écoles, les universités, dans votre entreprise...